

DEC152618DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée **relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'**ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée** ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour », dont le directeur est M. Eric Gaffet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre Brunet**, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, délégation est donnée à **Mme Séverine Rollet**, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet et de Séverine Rollet, délégation est donnée à **M. Michel Vilasi**, directeur adjoint et chef du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet et de Michel Vilasi, délégation est donnée à **M. Mustapha Nadi**, directeur adjoint et chef du département N2EV aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet, de Michel Vilasi et de Mutapha Nadi, délégation est donnée à **M. Michel**

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Vergnat, directeur adjoint et chef du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Brunet, de Séverine Rollet, de Michel Vilasi, de Mustapha Nadi et de Michel Vergnat, délégation est donnée à **Mme Sabine Denis**, directrice adjointe et chef du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Eric Gaffet